



Interpellation de M. COOLS : Les nuisances sonores de certains centres sportifs.

M. Cools rappelle que la commune d'Uccle est richement dotée de complexes et centres sportifs et que cette situation est une chance. L'intégration de beaucoup d'entre eux au sein du tissu urbain se fait en bonne relation entre usagers de ces complexes et riverains. Néanmoins, des problèmes se posent parfois et ceux-ci ont déjà été évoqués au sein du Conseil. C'est en particulier le cas du Racing. M. Cools se doit de constater qu'aucune suite n'a été réservée à ses interventions relatives à ce complexe sportif effectuées lors de la séance du 25 avril 2024 du Conseil communal. Les riverains peuvent continuer à entendre des fêtards jusqu'à 3 heures du matin voire plus tard encore. L'activité du club-house et le comportement de certains consommateurs en terrasse en début de nuit et à d'autres moments est problématique. L'usage des terrasses ne devrait-il pas être interdit après 22h00 ou 23h00 ?

Le problème du bruit des padels n'a toujours pas été résolu. Le Collège a-t-il fait vérifier si les conditions imposées dans le cadre du permis de régularisation de ces padels sont respectées ? Il semble que non, vu qu'on n'observe aucun avancement par rapport au dôme acoustique ni aucune des mesures environnementales réclamées par l'IBGE en vue de planter des arbres à haute tige, faire pousser des haies ou permettre à la faune sauvage de traverser le site.

Les jours de padel pourraient-ils ne pas commencer avant 09h30 du matin, de manière à permettre aux riverains d'ouvrir leurs fenêtres jusqu'à cette heure ?

Certains matchs nocturnes de hockey s'accompagnent de bruits de tambours et de pétards. Le club tente de faire quelque chose mais son action reste insuffisante. Le nombre de personnes qui fréquentent le site dépasse la capacité des infrastructures, notamment des parkings.

Une enquête publique vient d'être organisée en vue d'une extension du club du Roseau, rue du Roseau. Par-delà les inquiétudes sur le respect du site émises par des riverains, le Collège peut-il indiquer si des conditions ont été ou seront émises pour limiter l'effet sonore des terrains de padels projetés et éviter dès lors les nuisances des terrains au Racing ?

Le bruit est considéré comme la principale nuisance environnementale en ville. C'est pourquoi M. Cools regrette que l'année dernière, Mme l'Echevine de l'Environnement ait refusé sa proposition d'une coordination communale « Bruit » à l'image de la coordination « Eau », qui a fait ses preuves. En l'absence d'une telle coordination, quelles actions le Collège entend-il mener pour que la quiétude des riverains des infrastructures sportives soit au mieux respectée ?

M. Meeus estime que la bonne cohabitation entre clubs sportifs et riverains est un enjeu important pour la commune, vu le nombre important d'infrastructures sportives sur le territoire communal, dont il y a lieu de se réjouir. Il convient en effet de préserver à la fois le dynamisme de l'offre sportive et la qualité de vie des riverains.

De quelle manière le Collège entend-il prendre en compte la problématique des nuisances sonores au stade de l'élaboration du permis pour ce type de projet ? Une concertation et un suivi spécifique sont-ils prévus de manière à assurer la bonne cohabitation entre les infrastructures sportives et leur environnement immédiat ?

Mme Duvieusart partage les préoccupations de M. Cools car elle a entendu des riverains se plaindre de la situation depuis la création des terrains de padel. Ceux-ci ont en effet été construits en bordure de terrain, à proximité du domicile des riverains.

Qu'en est-il du dôme acoustique qui aurait été imposé par le permis d'urbanisme ?

Les voisins se plaignent principalement du bruit des padels mais aussi des haut-parleurs et des pétards, feux d'artifice et roulements de tambours lors de certains matchs. Les riverains devraient être informés dans le cas où il s'agirait d'une manifestation exceptionnelle suite à un succès particulier.

Il semble que la promesse du club de ne pas commencer les séances de padel avant 09h30 n'ait pas été tenue.

De plus, l'éducation de certains joueurs laisse à désirer car on déplore du parking sauvage, la présence de canettes et autres débris le long du talus ou dans les fourrés qui bordent le jardin des riverains, et certains individus n'ont pas hésité à se soulager le long des talus qui bordent le club. Des améliorations sont donc nécessaires.

Le groupe Ecolo se réjouit du succès des clubs sportifs et en particulier des clubs de hockey, qui souhaitent obtenir le label « Fair play for planet », mais ceux-ci doivent commencer à être fair play avec leurs voisins.

M. l'Echevin Biermann répond que les terrains de padel ont été construits sans demande de permis d'urbanisme, ce qui a entraîné une tentative de mise en conformité, en réalité de régularisation de la situation de fait.

Cependant, l'aménagement de terrains de padel en plein air dans un site entouré de logements ne semblait pas envisageable pour les autorités communales et régionales. C'est la raison pour laquelle on a imposé au club, dans le cas où il souhaiterait maintenir ses terrains de padel, de les couvrir entièrement dans une structure, en l'occurrence non un dôme acoustique mais un bâtiment en dur.

M. Cools a évoqué l'intégration des clubs au sein du tissu urbain mais dans le cas du Racing, il s'agit plutôt de la situation inverse, puisque ce club existe depuis plus de 100 ans. Le centenaire de la tribune a d'ailleurs été célébré récemment, et les immenses travaux de restauration assurés par le club avec le soutien des pouvoirs publics donneront lieu à une cérémonie d'inauguration au début du mois de juillet.

Le Racing s'est conformé aux demandes de la Région et de la commune en proposant un bâtiment qui permettrait d'atténuer considérablement les nuisances sonores générées par la présence des padels. Il y a eu néanmoins quelques atermoiements, dans la mesure où le Racing avait envisagé dans un premier temps un projet alternatif mais a désiré par la suite éviter une perte de temps, connaissant l'agacement légitime des riverains face aux nuisances dont ils étaient victimes.

Les tests de sols ont été réalisés et ils s'avèrent favorables, le chantier pour les padels devrait débuter en juin prochain et la construction du bâtiment devrait être achevée pour le mois de décembre. D'ici là, les padels seront bien en exploitation, mais selon des horaires limités.

Pour ce qui concerne les nuisances sonores, le club a la volonté de nouer un dialogue permanent avec les riverains. Désormais, un vigile est présent lors des matchs importants et, en début de saison, les riverains reçoivent le planning complet de ces matchs importants afin de pouvoir les anticiper. Le club ne semble avoir fait l'objet d'aucune plainte directe cette année.

Le dossier relatif au club du Roseau a suscité une forte mobilisation en raison de son caractère très sensible.

Mais l'enquête publique a été viciée parce qu'un document n'avait pas été téléchargé sur le site « Open Permit ». Ceci a entraîné l'annulation de la tenue de la commission de concertation, qui doit être refixée au plus vite pour permettre la prise en considération des arguments des riverains.

Dans ce contexte, il est délicat pour le Collège de se prononcer alors que l'ensemble des éléments n'est pas disponible. Le Collège s'exprimera donc lors de la prochaine séance de la commission de concertation.

Toutefois, vu que l'impact d'un tel projet sur l'environnement doit nécessairement être pris en compte, il incombera au demandeur de mener une étude appropriée des incidences environnementales.

M. Cools comprend qu'il puisse y avoir des manifestations particulières lors de matchs exceptionnels mais ceux-ci doivent être vraiment exceptionnels et non récurrents.

Et des mesures doivent être prises pour qu'il soit mis un terme au bruit à partir d'une certaine heure. On ne peut en effet tolérer un vacarme épouvantable jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, en totale déconnexion avec la réalité des matchs. M. Cools prend cependant note de la bonne volonté du club.